

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN1017250V

Emplois de directeurs adjoints dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans les dits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- établissement public de santé Paul Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne), deux emplois :
 1. « chargé de la stratégie, du partenariat et des offres de soins » ;
 2. « chargé de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité ».

Autres emplois de directeurs adjoints dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier du Haut-Bugey à Oyonnax (Ain), un emploi « chargé des affaires générales et des ressources humaines (personnel médical et non médical) » ;
- centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne), un emploi « chargé des services économiques et logistiques, responsable du pôle de gestion investissement, logistique, technique et administrateur du GCS stérilisation » ;
- centre hospitalier de Grasse (Alpes-Maritimes), un emploi « chargé des finances et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier de Rodez (Aveyron), deux emplois :
 1. « chargé des équipements, de la logistique et des travaux » ;
 2. « chargé des affaires médicales, de la qualité et de la gestion des risques » ;
- centre hospitalier de Manosque (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé des services financiers » ;
- centre hospitalier Edouard Toulouse à Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé des services économiques, logistiques et techniques » ;
- centre hospitalier de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé des achats, travaux et ressources logistiques » ;
- centre hospitalier Valvert (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé des finances, du contrôle de gestion et de la stratégie » ;
- centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur (Calvados), un emploi « chargé de la direction du pôle ressources humaines et logistique » ;
- centre hospitalier d'Aurillac (Cantal), deux emplois :
 1. « chargé des services économiques, logistiques et des travaux » ;
 2. « chargé des finances et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier de Bernay (Eure), un emploi « chargé des finances » ;
- centre hospitalier intercommunal Eure-Seine – hôpitaux d'Evreux et de Vernon (Eure), un emploi « chargé des affaires générales et de la stratégie » ;
- centre hospitalier régional de Brest (Finistère), deux emplois :
 1. « directeur adjoint au chef de pôle, chargé des projets et de la stratégie, de la contractualisation et des organisations » ;
 2. « directeur adjoint, secrétaire général du groupement de coopération sanitaire IFSI de Bretagne » ;
- centre hospitalier du Gers à Auch (Gers), un emploi « chargé des ressources humaines » ou « chargé des affaires médicales et générales » ;

- centre hospitalier de la Dax – Côte d’Argent (Landes), un emploi « chargé des affaires générales » ;
- centre hospitalier de Roanne (Loire), un emploi « directeur adjoint, directeur délégué pour la communauté hospitalière de territoire (CHT), le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) et les pôle et filière gériatrique » ;
- centre hospitalier de Cahors (Lot), un emploi « chargé du système d’information, de la gestion de la clientèle et de la qualité » ;
- centre hospitalier de Chaumont (Haute-Marne), un emploi « chargé des finances et de la contractualisation » ;
- centre hospitalier de la Haute-Marne à Saint-Dizier (Haute-Marne), un emploi « directeur adjoint, chargé des affaires générales et de la communication et de la direction déléguée des pôles médicaux du sud de la Haute-Marne (Chaumont et Langres) » ;
- centre hospitalier de Roubaix (Nord), un emploi « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de l’Arrondissement de Montreuil-sur-Mer à Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais), un emploi « chargé de la stratégie » ;
- centre hospitalier de Pau (Pyrénées-Atlantiques), un emploi « chargé des affaires générales » ;
- centre hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg (Bas-Rhin), un emploi « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- établissement public de la vallée de l’Arve à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), un emploi « chargé des systèmes d’information, de la qualité et de la clientèle » ;
- centre hospitalier Jean-Martin Charcot à Plaisir (Yvelines), un emploi « chargé des finances, de la clientèle et de l’activité » ;
- centres hospitaliers « Philippe Pinel » d’Amiens, de Montdidier et de Roye (Somme), un emploi « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de la Dracénie à Draguignan (Var), un emploi « chargé des finances, de l’activité et de la qualité-gestion des risques » ;
- centre hospitalier départemental de Vendée à La Roche-sur-Yon (Vendée), un emploi « directeur adjoint au sein de la direction des finances, chargé du contrôle de gestion et de la contractualisation interne » ;
- centre hospitalier régional de Limoges (Haute-Vienne), un emploi « directeur adjoint au sein du pôle investissement et fonctions support » ;
- établissement public de santé Esquirol – hôpitaux de Saint-Maurice (Val-de-Marne), deux emplois :
 1. « chargé des affaires générales » ;
 2. « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier régional de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), trois emplois :
 1. « chargé des services économiques, des affaires financières et du système d’information »
 2. « chargé des affaires générales » ;
 3. « chargé de la reconstruction de l’hôpital de l’université d’Etat d’Haïti » ;
- centre hospitalier régional de la Réunion, site du centre hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis (La Réunion), deux emplois :
 1. « chargé du contrôle de gestion » ;
 2. « chargé des affaires médicales ».

Peuvent faire acte de candidature :

Les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;

Les personnels inscrits sur la liste d’aptitude au titre de l’année 2010 de personnels de direction des établissements énumérés à l’article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 17 décembre 2009) ;

Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d’emploi d’un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l’autre, directement au Centre national de gestion, département de gestion des personnels de direction, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d’évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.